

Les équipes SOS enfants de l'ONE reconnues pour leur travail sur le terrain !

En 2015, le nombre de cas de maltraitance signalés auprès des équipes SOS Enfants a augmenté. Cependant, chaque signalement ne correspond pas nécessairement à une situation de maltraitance. Grâce à l'important travail réalisé par les équipes SOS Enfants depuis de nombreuses années, leur action est de plus en plus reconnue par les professionnels de première ligne.

Sur les 5619 signalements en 2015, 1944 ont donné lieu à une nouvelle prise en charge par les équipes.

Une augmentation des signalements à mettre en perspective

L'année 2015 est marquée par une augmentation du nombre de cas de maltraitance signalés (5619 en 2014 - 5972 en 2015). Cela représente environ 350 signalements supplémentaires auprès des équipes SOS Enfants et donc une augmentation de leur charge de travail.

Toutefois, il ne faut pas confondre signalements et situations de maltraitance. Toutes les demandes formulées aux équipes n'aboutissent pas forcément à l'ouverture d'un dossier et certaines peuvent parfois concerner un même enfant.

L'augmentation des signalements adressés aux équipes SOS Enfants peut s'expliquer de différentes manières.

D'une part les équipes sont de plus en plus sollicitées pour des fratries entières alors qu'elles intervenaient auparavant pour un seul membre d'une fratrie.

D'autre part, le secteur psycho-social, également saturé, ainsi que d'autres services de première ligne, solliciteraient désormais d'avantage les équipes SOS Enfants pour des situations qu'ils auraient précédemment pris en charge tant celles-ci sont complexes et enracinées dans des problématiques multiples (grande précarité, troubles psychiques, toxicomanie...). Les équipes SOS Enfants représentent donc un relais et un soutien essentiels pour les professionnels de terrain. Par ailleurs, il faut également faire l'hypothèse d'une définition plus large de la maltraitance, surtout lorsque les familles cumulent plusieurs facteurs de fragilité (ex : contexte de grande précarité économique et séparation conflictuelle de parents qui présentent par ailleurs des troubles psychiques). Le secteur de l'aide à l'enfance maltraitée, et au premier plan les équipes SOS Enfants, constate une évolution des critères de prise en charge et donc, forcément, une augmentation des demandes qui leur sont adressées.

Des signalements en provenance des professionnels mais aussi de l'entourage des enfants

Les équipes reçoivent, en moyenne, autant de signalements provenant de professionnels que de non-professionnels (parents, entourage de l'enfant...).

Les trois signaleurs professionnels majoritaires sont, en ordre d'importance, l'Aide à la jeunesse (30%), le réseau scolaire (16,3%) suivi du réseau médical (15,9%). Notons que derrière ces moyennes se cachent des réalités très diverses en fonction des équipes.

Les trois signaleurs professionnels majoritaires sont, en ordre d'importance, l'Aide à la jeunesse (30%), le réseau scolaire (16,3%) suivi du réseau médical (15,9%). Notons que derrière ces moyennes se cachent des réalités très diverses en fonction des équipes.

Dans certaines équipes, par exemple, le secteur médical constitue le signaleur professionnel majoritaire, alors qu'il peut ne représenter que 1% des signalements professionnels dans une autre équipe.

Après le signalement, l'analyse de la demande et la prise en charge

Après analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants peut estimer qu'une rencontre avec l'enfant est nécessaire. Elle ouvre alors un dossier et procède à une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par l'enfant ou réalise un suivi thérapeutique.

Sur les 5619 signalements que les équipes ont reçus en 2015, 1944 ont donné lieu à une nouvelle prise en charge. La majorité des situations non retenues est soit réorientée vers d'autres services du réseau ou ne fait pas l'objet d'une prise en charge après analyse.

Ainsi, en 2015, 3940 situations étaient suivies (1996 anciennes situations + 1944 nouvelles prises en charge).

Au terme des bilans réalisés auprès de l'enfant, l'équipe SOS Enfants est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et de quel type.

3436 diagnostics ont pu être posés au moment du relevé statistique pour l'année 2015.

Parmi ceux-ci :

- 195 (5%) ont abouti à un constat de non maltraitance
- 2043 enfants (62%) ont réellement subi de la maltraitance.
- 1005 situations (33%) ont été considérées à risque de maltraitance. Il s'agit de situations où aucune maltraitance n'a été constatée mais où le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement.

Concernant les diagnostics de maltraitance, la maltraitance sexuelle représente la part la plus importante des diagnostics (38,1%). Elle est suivie de la négligence grave (22,2 %) et de la maltraitance physique (19,3%). Vient enfin la maltraitance psychologique à 18,1 %. Il faut tenir compte du fait que ces chiffres ne représentent que les maltraitements principaux diagnostiqués alors que la maltraitance est bien souvent multiple et que des diagnostics secondaires sont régulièrement posés.



Guillaume Goffin
Service Communication Externe

GSM : 0499 77 30 93
Guillaume.goffin@one.be